



Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Ministère de l'Égalité, des Territoires et du Logement
Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Retrait des diplômes d'Etat d'INFIRMIER(E)

SESSION JUILLET 2013

LES DIPLOMES SERONT DISPONIBLES A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Les diplômes d'Etat délivrés par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Basse-Normandie sont à retirer au Pôle Métiers, Formations, Diplômes.

Se présenter muni de :

- Votre pièce d'identité officielle en cours de validité

Retrait par procuration :

Votre représentant se présentera muni de :

- Un courrier manuscrit signé du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait du diplôme concerné en précisant la session
- Une pièce d'identité de la tierce personne et une copie de la pièce d'identité du diplômé en cours de validité

Retrait par correspondance :

Envoyer obligatoirement :

- Un courrier manuscrit signé de demande de retrait du diplôme concerné (DEI) en précisant la session
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Une lettre suivie de 100 g achetée dans un bureau de poste, libellée à vos nom et adresse

Adresse : DRJSCS - Pôle Métiers Formations Diplômes
Place Jean Nouzille - CS 55 427 - 14054 - CAEN CEDEX 4

Le bureau de remise des diplômes est ouvert :
Lundi et mercredi de 9 h00 à 12 h00 et de 13 h30 à 16 h00

NB : Vous devrez obligatoirement enregistrer votre diplôme sur le fichier ADELI à l'Agence Régionale de Santé (ARS) du département du lieu d'exercice.